

Les caractéristiques du pays qui prend les sanctions et du pays contre lequel elles sont dirigées

Deux aspects principaux doivent être pris en compte lorsque des sanctions économiques sont envisagées : d'une part, les caractéristiques du pays ou du groupe de pays qui les imposent, et, d'autre part, les caractéristiques, c'est-à-dire la vulnérabilité, du ou des pays visés par ces sanctions. La question fondamentale est celle-ci : certaines conditions économiques, politiques et sociales sont-elles de nature à favoriser une plus grande efficacité des sanctions prises? Outre le « poids économique » du groupe de pays qui prend des sanctions, la nature globale de celles-ci ainsi que la volonté politique de les mettre en application peuvent jouer un certain rôle. Les sanctions prises contre un pays nanti ou un grand pays en développement auront peu de chances d'atteindre leurs objectifs si elles ne sont pas appliquées de manière rigoureuse ou si elles ne sont appliquées que par un nombre restreint de pays. Si un ou des pays tiers « brisent les sanctions », les auteurs des sanctions pourront sans doute plus difficilement atteindre les objectifs politiques visés.

Les sanctions prises contre la Rhodésie sont un bon exemple de sanctions globales, à caractère quasi-exécutoire, qui ont été brisées par un autre pays. Entre 1965 et 1979, lorsque l'Afrique du Sud était son seul débouché commercial, la Rhodésie a vu croître son économie, en chiffres absolus. La réussite de la Rhodésie s'explique, du moins en partie, par le fait que les structures du pays et son niveau de développement technologique lui permettaient de fonctionner en dépit des sanctions prises contre elle. La Rhodésie était fort bien placée pour procéder à des substitutions d'importations. Sans doute les sanctions ont-elles ralenti la croissance économique de la Rhodésie, mais le chômage qu'a entraîné la diminution des exportations a pu être largement compensé en orientant la main-d'oeuvre ainsi mise en disponibilité vers le secteur de la substitution des importations, et ce grâce aux intrants importés d'Afrique du Sud. Sans l'Afrique du Sud, la situation économique de la Rhodésie aurait été plus difficile. Et ces conditions difficiles auraient peut-être pu favoriser un changement d'ordre politique.

En outre, les pays dont l'économie se fonde en bonne partie sur le commerce international ont tendance à être plus vulnérables aux sanctions économiques, surtout s'il s'agit de sanctions commerciales. Et si ce commerce s'articule autour de quelques denrées d'exportation, ou si les produits exportés sont écoulés sur un nombre restreint de marchés, un pays peut être encore plus vulnérable aux sanctions. Les types d'importations et leur rôle dans les méthodes de production d'un pays sont également des facteurs qui influent sur sa vulnérabilité. La dépendance d'un pays face aux fournisseurs qui lui imposent des sanctions, et l'absence de fournisseurs capables de prendre la relève, sont également de nature à accroître sa vulnérabilité aux sanctions.